



La Défense, le 20 novembre 2014

MESSAGE 2014 – 55

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE L'INTERIEUR SUR LES SUITES DE L'AFFAIRE DE SIVENS

Le Ministre a reçu lundi 17 novembre 2014 les représentants de l'ensemble des organisations syndicales des personnels actifs de la Police Nationale pour, durant près d'une heure et demie, évoquer en détail l'ensemble des événements qui se sont produits à la suite du décès de Rémi FRAISSE la nuit du 20 au 21 octobre dernier.

La Fédération Autonome des Syndicats du Ministère de l'Intérieur (UNSA/FASMI) était représentée par Olivier VARLET, secrétaire général adjoint d'UNSA-Police, Luc LARCHER, secrétaire général adjoint d'UNSA-Officiers, Céline BERTHON, secrétaire général du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale, et Jean-Luc TALTAVULL, son adjoint.

Le Ministre a rejeté toute volonté de dissimulation de sa part, insistant sur le fait qu'il ne lui appartenait pas de communiquer sur l'affaire dès lors qu'une enquête judiciaire était ouverte. Devant l'absence de réaction du parquet compétent au lendemain des faits, le Ministre donnait instruction au Préfet du département d'annoncer le décès.

Insistant sur l'extrême agitation médiatique et les itératives tentatives de déstabilisation des pouvoirs publics auxquelles a donné lieu cette affaire depuis le commencement, le Ministre en a retracé la genèse, soulignant le souci constant qui a été le sien de défendre les intérêts des forces de l'ordre, tout en recherchant l'apaisement.

C'est pourquoi, dès la confirmation par la justice d'un lien certain entre le décès de Rémi FRAISSE et l'emploi de grenades offensives par la Gendarmerie, le Ministre suspendait l'emploi de toutes les munitions à effet de souffle (grenades explosives OF F1 en dotation dans la seule Gendarmerie, et grenades lacrymogènes instantanées GLI F4 communes aux deux forces).

Soucieux d'obtenir rapidement des éléments objectifs, le Ministre ordonnait l'ouverture de deux enquêtes administratives :

- l'une confiée à l'IGPN et l'IGGN sur l'usage des grenades explosives en maintien de l'ordre, dont les conclusions et préconisations ont été rendues publiques jeudi 13 novembre au soir,

- l'autre diligentée par la seule IGGN, sur le déroulement précis des faits qui se sont produits sur le site du futur barrage de Sivens, dont les conclusions n'ont pas été rendues à ce jour.

Les représentants de la FASMI ont unanimement souligné la dureté des maintiens de l'ordre consécutifs au décès de Rémi FRAISSE. L'extrémisme et la volonté de blesser ou tuer des policiers et gendarmes, clairement affichés par une partie des manifestants, ont confronté nos collègues de terrain à un défi encore amplifié par la suspension - mal comprise dès lors que cette munition n'était pas impliquée dans les faits - des GLI F4.

Nous avons néanmoins salué la décision de leur maintien en service, soulignant l'importance cruciale de disposer de moyens efficaces de maintien à distance des émeutiers, a fortiori dans un contexte de violence croissante et de tension sur les effectifs des compagnies républicaines de sécurité.

Le Ministre indiquait s'être montré très soucieux de respecter les spécificités du maintien de l'ordre à la française, qui s'attache à limiter le plus possible les contacts directs entre forces de l'ordre et émeutiers pour contenir au maximum les atteintes à l'intégrité physique des uns et des autres.

Il précisait également que, pour la première fois depuis longtemps, 90 Gardiens de la Paix seraient prochainement affectés en CRS à leur sortie d'école, afin de remettre à niveau les effectifs.

Nous insistions particulièrement sur le fait que le renforcement du rôle de l'autorité civile ou de son délégué, annoncé par le Ministre, ne devait pas aboutir à réduire excessivement les marges de manœuvre du commandant de la force publique, dont les capacités de réaction rapide doivent être préservées, notamment en cas de prise à partie violente de son unité.

Nous faisons aussi remarquer que la plupart des "innovations" annoncées par le Ministre étaient déjà une réalité dans le quotidien des Compagnies Républicaines de Sécurité (déploiement d'équipes vidéo sur les MO lourds, supervision des lanceurs COUGAR...).

Le Ministre confirmait que, dans un contexte de forte pression médiatique, son souci avait aussi été de donner une visibilité renforcée à des bonnes pratiques déjà établies.

Si la décision ministérielle de retrait des grenades offensives OF F1 - dont seule était pourvue la gendarmerie - est ferme et définitive, le Ministre s'est engagé à ce que des groupes de travail associant des collègues de terrain de tous grades soient rapidement mis en place pour préciser les modalités de chacune des priorités annoncées (renforcement du rôle de l'autorité civile, aménagement des sommations, supervision des jets ou lancers de grenades GLI F4, ...) sans aboutir à un alourdissement nuisible à l'efficacité des forces sur le terrain.

Le résultat de ces groupes de travail sera présenté à la parité syndicale avant toute proposition d'évolution réglementaire ou législative.

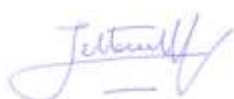
Nous proposons au Ministre de saisir cette occasion pour qu'une réflexion soit conduite concernant une refondation du cadre juridique du maintien de l'ordre, les mises en cause personnelles de policiers ayant simplement exécuté les consignes de l'autorité compétente étant de plus en plus nombreuses.

Cet état de fait, s'il devait se prolonger, aboutirait certainement et rapidement à une fragilisation de l'autorité hiérarchique et un affaiblissement des capacités des forces de l'ordre à s'opposer efficacement aux débordements de violence.

Céline BERTHON
Secrétaire Général



Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général Adjoint



Richard THERY
Secrétaire Général Adjoint

